

# Élection des membres des chambres d'agriculture 2025

**Demande d'inscription \* sur la liste électorale des électeurs individuels**

À adresser avant le **16 octobre 2024** par lettre recommandée avec AR à la

**Préfecture du Haut-Rhin**  
**DICL – Bureau des élections et de la réglementation**  
**Commission d'établissement des listes électorales (CELE)**  
**Cité administrative - bât. B1 - 3, rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex**

Je soussigné(e) (nom et prénoms).....

Nom d'usage .....

Né(e) le ..... à ..... département .....

Nationalité <sup>(1)</sup>.....

Résidant au (adresse) .....

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune de ..... pour les élections des membres de la chambre d'agriculture d'Alsace dans le collège suivant :

- Collège 1 : Chefs d'exploitation et assimilés ;
- Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers ;
- Collège 3a : Salariés de la production agricole ;
- Collège 3b : Salariés des groupements professionnels agricoles ;
- Collège 4 : Anciens exploitants et assimilés.

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale <sup>(2)</sup>,

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité <sup>(3)</sup>,

Pour les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés, le lieu de travail effectif est situé dans la commune de .....

Je joins à la présente demande les pièces suivantes :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protections sociales agricoles, doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé)
- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être jointe, d'une part, l'avis d'imposition foncière (année n-1 ou année n) et, d'autre part, la copie du bail écrit (à défaut de bail écrit, une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur/fermier)

Fait à ....., le .....

(Signature)

**\* concernant que les personnes s'estimant indûment omises de la liste électorale provisoire ou souhaitant changer de collège.**

(1) Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture, les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

(2) pour les personnes de nationalité française.

(3) Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne